

## Attention !

Aucune installation sanitaire ne sera déclarée conforme dans les conditions suivantes :

- ✘ Modification du projet d'assainissement sans en avertir le SPANC.
- ✘ Non respect de cette fiche technique.
- ✘ Recouvrement des ouvrages par de la terre végétale avant contrôle du SPANC.

### La fosse toutes eaux

#### Mise en place

- ⇨ Placée sur un lit de sable compacté et horizontal de 10 cm
- ⇨ Remblaiement latéral avec du sable et mise en eau simultanée de la fosse

#### Ventilation

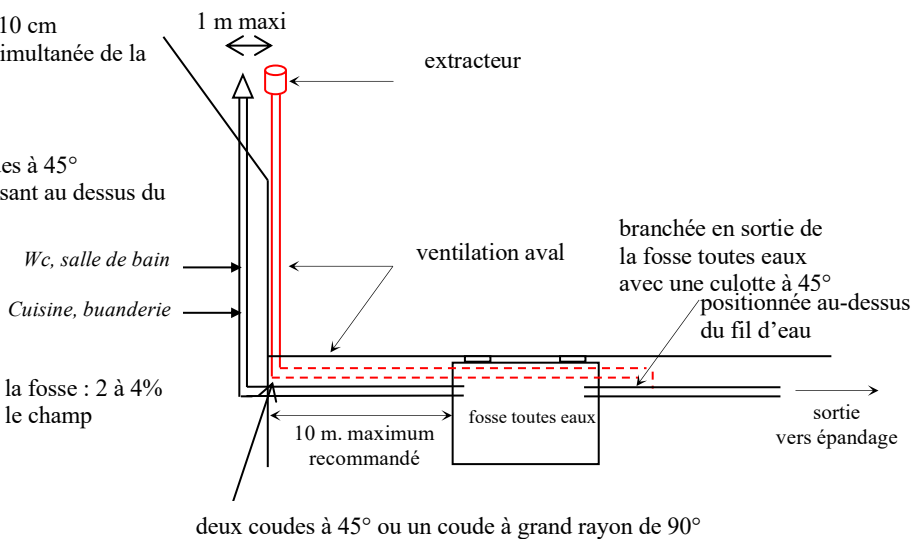
- ⇨ PVC, Ø 100 mm
- ⇨ Entre la fosse et l'extracteur une succession de coudes à 45°
- ⇨ Branchée en sortie de la fosse toutes eaux et aboutissant au dessus du faite du toit
- ⇨ Extrémité munie d'un extracteur statique ou éolien

#### Raccordements

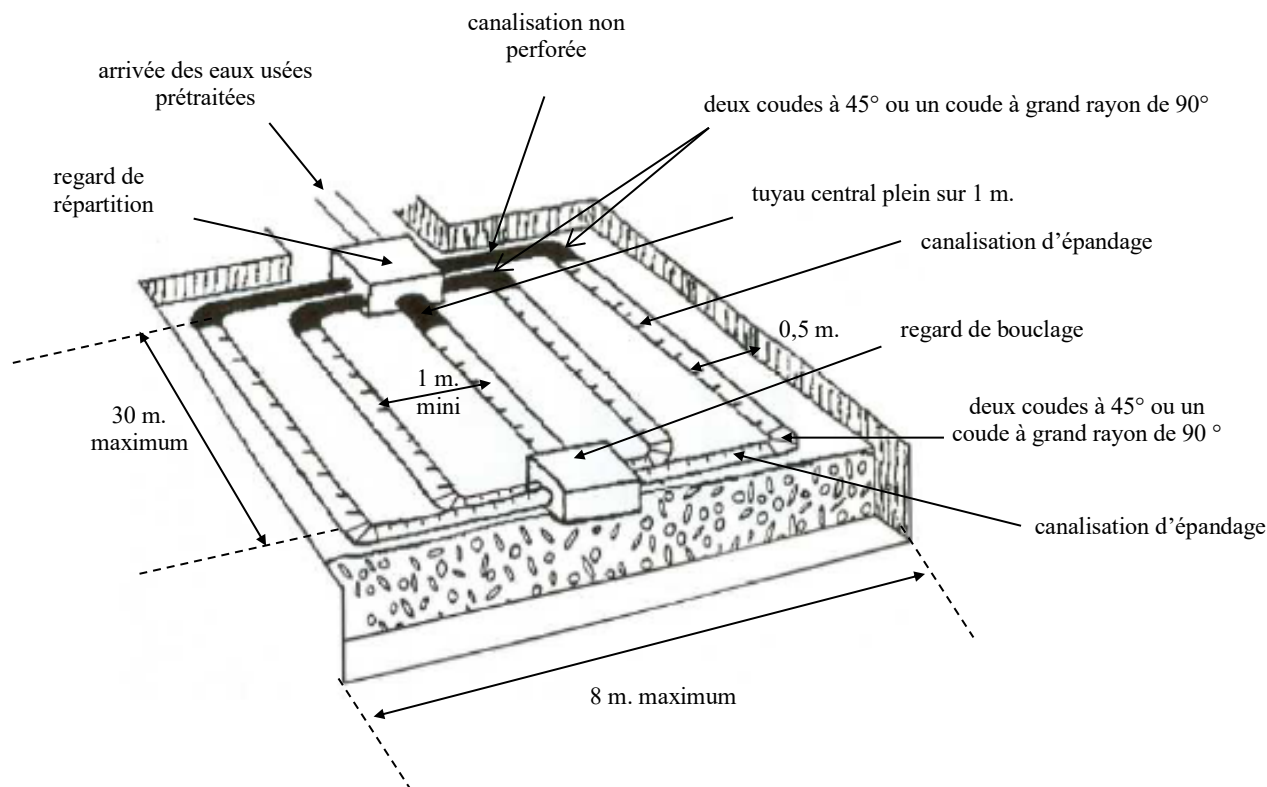
- ⇨ Conduites PVC, Ø 100 mm
- ⇨ Posées sur un lit de sable de 10 cm
- ⇨ Eviter les coudes et angles droits
- ⇨ Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers la fosse : 2 à 4%
- ⇨ Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers le champ d'épandage : 0,5 à 1 %
- ⇨ Raccords à joints souples

#### Tampons

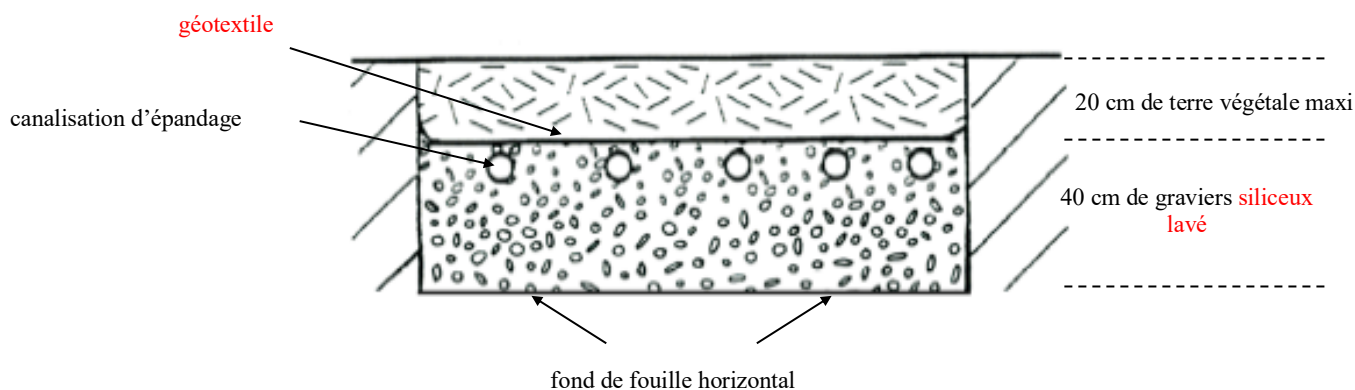
- ⇨ Hermétiques
- ⇨ Au niveau du sol (utilisation de rehausses si nécessaire)



### Lit d'épandage : schéma de principe (exemple : 5 longueurs de canalisations d'épandage)



## Coupe transversale de la fouille



### La fouille

- ⇒ Fond parfaitement plat
- ⇒ Profondeur : 0,60 m. à 0,80 m. maximum
- ⇒ Largeur : 8 m. maximum
- ⇒ **Scarification obligatoire du fond et des parois avant remplissage**

### Remplissage

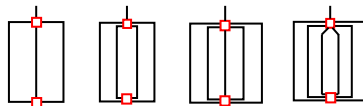
- ⇒ Gravier stables à l'eau et lavés, Ø 10-40 mm
- ⇒ Terre végétale débarrassée des cailloux
- ⇒ Géotextile conforme à la norme NF

### Les regards

- ⇒ Doivent éviter la stagnation des effluents
- ⇒ Raccords à joints souples
- ⇒ Au niveau du sol (utilisation de rehausses si nécessaire)

#### 1 Regard de répartition :

- ⇒ Posé sur un lit de sable horizontal et compacté de 10 cm
- ⇒ Répartition équitable de l'effluent
- ⇒ Possède autant de départs que de longueurs de canalisations (5 à 6 au maximum)



#### 1 Regard de bouclage, voir plus :

- ⇒ Posé horizontalement sur le gravier répartiteur

### Les canalisations

#### Conduites de répartition :

- ⇒ Tuyaux pleins PVC, Ø 100 mm

#### Canalisations d'épandage et de bouclage :

- ⇒ PVC, Ø 100 mm
- ⇒ Orifices ou fentes disposées vers le bas
- ⇒ Pente : 0,5 à 1 % maximum

#### Angles composés de :

- ⇒ Deux coudes à 45°
- ⇒ Un coude à 90° à grand rayon

## Recommandations générales :

- ✚ Les longueurs de canalisations d'épandage à placer sont comptabilisées hors canalisations de répartition et de bouclage.
- ✚ Le champ d'épandage ne doit pas être réalisé après un épisode pluvieux pour éviter un compactage du sol en place.
- ✚ Lors de l'exécution des travaux, les engins ne doivent pas circuler sur le champ d'épandage pour éviter le compactage du sol réservé à l'infiltration.
- ✚ Aucun véhicule ne devra circuler ou stationner sur le champ d'épandage au risque de l'endommager.
- ✚ Tout les végétaux à fort développement racinaires (arbres, arbustes, etc.) doivent se situer à 3 mètres minimum des abords du champ d'épandage.
- ✚ **Les eaux claires (eaux issues de toitures, eaux de ruissellements, etc.) doivent être dirigées hors de la zone d'épandage, afin d'éviter une accumulation d'eau dans ce dernier pouvant aboutir à des dysfonctionnements.**

**15 jours avant l'exécution des travaux, prévenez le SPANC, pour que soit réalisé le contrôle des travaux d'assainissement avant recouvrement des ouvrages par de la terre végétale.**